Saumon et énergies renouvelables

Il ne faut pas hâter la prise de décision. Le débat est complètement ouvert, notamment sur le remplacement de la production électrique du barrage de Poutès.

PIERRE-OLIVIER FEBVRET

La préfecture de Haute-Loire reçoit actuellement l'avis de ses services sur la question du renouvellement de la concession d'EDF pour l'exploitation du complexe hydroélectrique de Monistrol-d'Allier. Une structure contre laquelle s'élève le très justement nommé « collectif pour le démantèlement du barrage de Poutès », fort de 26 associations. Cette décision pourrait être prise très rapidement. Mais les éléments scientifiques sont aujourd'hui nombreux et largement en défaveur du maintien du barrage. Le collectif s'appuie d'ailleurs sur une étude sur les alternatives énergétiques, présentée hier en conférence de presse à la maison de la pêche au Puy-en-Velay.

Le débat sur la préservation du saumon, bien que toujours au sommet des considérations, est en effet largement dépassé. Il faut aujourd'hui répondre à la question : « Comment remplacer l'énergie produite actuellement avec ce barrage ? ». Nicolas Houdant, d'Énergie demain a donc établi le diagnostic sur le potentiel énergétique du département. Bois, solaire thermique, éolien, maîtrise de l'énergie...

AVENIR. Le barrage de Poutès reste le principal point négatif pour la remontée des saumons dans le très haut Allier.

« La Haute-Loire peut très largement compenser l'arrêt de production de Poutès tout en respectant les contraintes environnementales et en assurant le développement local et le maintien des emplois ».

Pour Martin Arnould de WWF, la Haute-Loire pourra relever ce défi des énergies renouvelable : « Destruction du barrage de Saint-Étienne-du-Vigan, la salmoniculture de Chanteuges, le développement de l'énergie bois... la Haute-Loire a un bel esprit pionnier et saura réagir. Rien ne pourra cependant se mettre en place sans le soutien financier public, le « grand absent jusqu'à aujourd'hui ».

À noter que le collectif prévoit le maintien des deux barrages voisins (Pouzas et Saint-Prejet) sur l'Ance, rivière qui n'est pas un axe migratoire, à condition d'améliorer l'impact de leur exploitation sur l'environnement. Une exploitation partielle du complexe de Monistrol qui va cependant à l'encontre de la politique du tout ou rien en cours à EDF. Dans ces conditions le champ des alternatives s'élargit jusqu'à l'exploitation même des deux barrages annexes. « Compte tenu de l'ouverture du marché de l'électricité, pourquoi ne pas confier l'exploitation aux collectivités elles-même ? » suppose Roberto Epple, président de SOS Loire Vivante. Une solution aux blocages de certains élus, soucieux de la redevance versée par EDF en contrepartie de l'actuelle exploitation.

Philippe Cochet, président de Nature Haute-Loire, évoquait ensuite le volet strictement environnemental pour le Barrage de Poutès, « cette structure dont l'efficacité destructive est à 100 % pour certaines espèces ». Le respect de la biodiversité est une contrainte à laquelle l'Europe fait aujourd'hui très attention : « elle imposera pour 2015 un retour à un état des rivières semblables à celui d'avant l'intervention humaine. Des pénalités importantes tomberont en cas de non-respect alors autant encourager aujourd'hui la gestion de l'environnement ».

On le voit, le débat est encore très vif et riche de nouvelles informations. Le collectif « demande le report de la décision. 2006 ne doit plus être une contrainte temporelle ». Aussi il prévient « qu'un passage en force de la Préfecture serait inacceptable et engendrerait une vive réaction de notre part ». ■

Info plus

Chiffres. La consommation électrique française est de 500.000 giga Wh. Celle de la Haute-Loire est de 1.500 GWh pour une production de 150 Gwh. Le tiers de cette production (52GWh) est réalisé par le complexe hydroélectrique de Monistrol. Rien qu'en terme de maîtrise d'énergie, l'économie susceptible d'être faite est de l'ordre de 166 GWh. Quant à la toute nouvelle ferme éolienne d'Ally, elle produit 74 GWh...

Barrage de Poutès : « Rien ne presse »

30.10-05 le Progrès

Le collectif pour le démantèlement du barrage de Poutès relance le débat en mettant en avant la question du saumon et les autres sources d'énergies renouvelables.

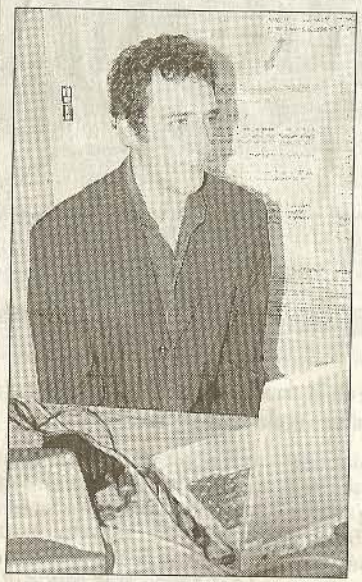

« *Il y a un potentiel énorme* », a souligné Nicolas Houdant, qui a présenté une étude sur les alternatives énergétiques.

ALORS que la préfecture de la Haute-Loire reçoit l'avis de ses services sur la question du renouvellement de la concession d'EDF pour l'exploitation du complexe hydroélectrique de Monistrol-d'Allier, le collectif pour le démantèlement du barrage de Poutès (1) souligne que les éléments scientifiques sont aujourd'hui nombreux et largement en défaveur du maintien du barrage.

« *C'est une entrave au fonctionnement naturel de l'Allier. En retenant les sédiments, on perturbe l'habitat. Ce sont douze kilomètres de frayères de perdues. Aujourd'hui, la biodiversité doit être prise en compte* », prévient Nature Haute-Loire.

Pionniers dans l'enlèvement des barrages

Des associations qui ne veulent enlever que Poutès-lac. Pas question de toucher aux barrages de l'Ance du sud qui fournissent presque la moitié de la production totale de Monistrol-d'Allier. Une production qui pourrait être remplacée par différentes filières alternatives et en faisant preuve de « *sobriété énergétique* », c'est ce que montre une étude réalisé par le cabinet Energie demain (voir par ailleurs).

Pour expliquer tout cela, le WWF vient de réaliser une brochure qui s'adresse au grand public. «

En Haute-Loire nous sommes pionniers dans l'éolien, dans l'enlèvement des barrages, en restauration du saumon. C'est un document pour comprendre le contexte, un travail pédagogique et d'intérêt général. Il faut mettre en débat la question de l'énergie en se disant que c'est une chance », affirme le WWF qui regrette de n'avoir reçu aucune aide de l'ADEME, ni de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. « *L'étude sur les alternatives énergétiques revient à 70 000 €, elle est financée par des fonds privés* ».

Dans l'esprit des directives et des plans

Et le collectif de mettre sur la table l'aspect réglementaire opposable aux administrations, constitué entre autres par la Directive cadre européenne sur l'eau, le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau), le Plan climat, et le Plan Loire grandeur nature.

« *L'aspect réglementaire devra être respecté. L'évaluation du barrage au regard des objectifs de la Directive cadre européenne sur l'eau prendra du temps. Cette évaluation, basée sur des critères socio-économiques sera capitale pour éclairer et motiver la décision* », souligne Roberto Epple, président de SOS Loire vivante qui invite l'administration à prendre le temps de la réflexion. « *En théorie, la décision pourrait être prise rapidement par le Préfet ou le Ministère. Mais rien ne presse.*

On peut encore se donner du temps et de l'argent... pour l'arasement ».

CHRISTOPHE TEYSSIER

(1) Vingt-six associations dont SOS Loire vivante, WWF France, Union nationale des pêcheurs, AIDSA, Fédérations de pêche Haute-Loire, Ardèche, Lozère, Puy-de-Dôme et Allier, LOGRAMI, Nature Haute-Loire, CMSA, Anper tos, FRANE...

Les associations regroupées au sein du collectif ont présenté la nouvelle brochure réalisée par le WWF.

« *L'alternative, ce n'est pas le saumon ou l'électricité. C'est le saumon et l'électricité* », ont expliqué MM. Epple et Soleilhac.

Un gisement d'énergies

SELON l'étude réalisée par Énergies demain, le gisement total identifié en terme de maîtrise de la demande et de production locale d'électricité est de 166 GWh par an.
Un chiffre qu'il faut comparer aux 52 GWh électriques produit en moyenne chaque année par le barrage de Poutès-Monistrol. Parmi les gisements identifiés, l'éolien, l'eau chaude solaire, le bois, la paille, le lisier, « *ils permettent une production de chaleur couplée à la production d'électricité que ne permet pas le barrage, et assurent une dynamisation du tissu économique local en créant de nouveaux emplois. Pour atteindre ces volumes de production, il convient de mettre en œuvre un programme de maîtrise de l'énergie et de production locale* », a expliqué Nicolas Houdant, d'Énergie demain.

LES PÊCHEURS SOLIDAIRES

« *Nous sommes solidaires pour arriver à l'arasement total ou partiel du barrage. De par notre fonction et notre culture nous sommes dans ce combat. Nous pensons que l'on peut concilier l'économie et l'écologie* », a souligné M. Soleilhac, président de la fédération de pêche qui a fait récemment réaliser une étude sur le tourisme pêche sur l'Allier. Un document qui indique que sept cents personnes sont prêtes, dès la réouverture de la pêche au saumon à dépenser 750 € pour une semaine de pratique de leur passion, soit un revenu annuel de 500 000 €.
« *En comparaison, Poutès-Lac génère pour vingt-six communes, et au prix de la dégradation de la rivière, 150 000 € de taxe professionnelle* », remarque le WWF.

Barrage de Poutès : le collectif pour le démantèlement propose des alternatives

29-10-05 Eveil

Le collectif pour le démantèlement du barrage de Poutès qui regroupe 26 associations dont SOS Loire Vivante, WWF France, Nature Haute-Loire, l'Union nationale des pêcheurs tenait une conférence, vendredi matin, à la Maison de la Pêche, pour réaffirmer sa position et proposer des solutions.

La concession d'exploitation de l'ensemble de la centrale hydroélectrique de Monistrol-d'Allier arrive à expiration en 2007. EDF demande le renouvellement de cette concession pour 40 ans. Selon le collectif, la préfecture de la Haute-Loire reçoit actuellement l'avis de ses services et une décision pourrait être prise rapidement avec notamment l'ouverture d'une enquête publique. Or, pour les opposants, une récente étude scientifique vient de démontrer que le barrage de Poutès est le dernier obstacle majeur pour la restauration du saumon. « *Quand les inconvénients dépassent les avantages*, expliquait Roberto Epple, président de SOS Loire Vivante, *il est possible d'enlever les barrages et de les remplacer par des alternatives économiquement favorables, écologiquement meilleures, mieux adaptées à la réalité d'aujourd'hui* ». Le collectif propose donc l'effacement du barrage de Poutès sur l'Allier (il assure une production d'énergie de 52 GWh) et le maintien des deux ouvrages sur l'Ance du Sud (Saint-Prèjet et Pouzas) qui ensemble ont sensiblement les mêmes capacités de production que Poutès. Mais EDF ne veut pas dissocier les trois ouvrages. « *Les deux ouvrages sur l'Ance du Sud pourraient très bien être gérés par les collectivités après un transfert de propriété ou d'exploitation* » propose Roberto Epple.

WWF France a demandé à Energies Demain la réalisation d'une étude permettant d'identifier des alternatives énergétiques crédibles au barrage de Poutès. Une première étude donne un aperçu des gisements de maîtrise de l'énergie et de production locales exploitables en termes de volumes et de diversité. « *Les économies d'énergie*, soulignait Nicolas Houdan d'Energies Demain, *doivent apparaître comme étant prioritaires sur toute autre action de production locale* ». Au cours de l'étude, des alternatives ont été identifiées. Elles passent par une maîtrise de la demande d'électricité (amélioration de l'efficacité dans les logements, substitution du chauffage électrique par le chauffage au bois, l'installation de chauffe-eau solaires). Elles passent aussi par une production décentralisée d'électricité avec l'exploitation de la filière biogaz (à partir des lisiers et de la paille), de la filière bois (fort potentiel dans le département), de l'énergie solaire et bien sûr de l'éolien, la Haute-Loire faisant figure de pionnière dans cette nouvelle alternative comme l'a souligné Martin Arnould de WWF France.

« *Le gisement total identifié en termes de maîtrise de la demande et de production locale d'électricité*, concluait Nicolas Houdan, *est de 166 GWh par an, qu'il faut comparer au 52 GWh électriques produits en moyenne chaque année par le barrage de Poutès. De plus, les gisements identifiés permettent une production de chaleur couplée à la production d'électricité que ne permet pas le barrage, et assurent une dynamisation du tissu économique local en créant de nouveaux emplois. Mais pour atteindre ces volumes de production, il convient de mettre en œuvre un programme de maîtrise de l'énergie et de production locale. Ce programme doit associer l'ensemble des acteurs locaux* ».

Les participants à la réunion ont affiché leur détermination

Les participants à la réunion ont également déploré l'impact du barrage de Poutès sur la biodiversité. « *Ce barrage est une entrave au fonctionnement naturel de l'Allier. Les sédiments sont retenus en amont de l'ouvrage, l'habitat est perturbé. Ainsi, sur plus d'une dizaine de kilomètres, il n'y a aucune frayère que ce soit pour les saumons ou les truites* » faisait remarquer Philippe Cochet de Nature Haute-Loire. La directive cadre européenne sur l'eau a été aussi soulevée par le collectif. Cette directive a deux objectifs prioritaires : aller dans le « *bon état écologique* » des milieux aquatiques et « *éviter la poursuite de leur dégradation* ». L'Allier doit faire partie des rivières protégées.

Camille Soleilhac, président de la Fédération départementale de pêche, a évoqué une étude récente sur le tourisme pêche sur l'Allier qui indique que 700 personnes sont prêtes, dès la réouverture de la pêche au saumon, à dépenser 750 euros pour une semaine de pratique de leur passion, soit un revenu de 500 000 euros annuels. « *La libéralisation des routes de migration, la restauration de frayères ont des résultats prometteurs, favorables aux activités de pêche durable, donc aux économies locales et régionales* » assurait le président Soleilhac.

Pour le collectif « *un passage en force de la Préfecture serait inacceptable et engendrerait une vive réaction* ». « *La décision*, insistait Roberto Epple, *doit être repoussée. EDF peut même assurer l'exploitation du complexe une année supplémentaire. Cela laissera le temps aux décideurs de prendre connaissance de toutes les enquêtes scientifiques, économiques et énergétiques qui sont actuellement menées* ».